

LES CHIFFRES

Le Bulletin statistique trimestriel
de la garantie des salaires

AGS

n° 31

Octobre 2020



Le Mot

La persistance de la crise sanitaire actuelle et ses importantes répercussions économiques dans de nombreux secteurs d'activité, laissent prévoir une accélération des défaillances d'entreprises en France dès 2020.

Pourtant, la baisse persistante du nombre de nouveaux dossiers ouverts par la Délégation Unédic AGS sur les 3 premiers trimestres de l'année 2020, dément ces prévisions pessimistes et traduit une situation paradoxale.

L'examen des chiffres cumulés sur la période donne, en effet, un résultat anormalement bas, qui n'avait pas été enregistré depuis de très nombreuses années. Cette tendance vaut pour tous les secteurs d'activité et sur l'ensemble du territoire.

Les conjoncturistes s'efforcent donc de comprendre cette évolution inattendue et d'apporter des éléments d'explication.

L'interprétation à retenir pourrait se trouver dans les effets du train de mesures prises par le Gouvernement pour aider les entreprises à surmonter leurs difficultés actuelles (prêts garantis par l'Etat, report de nombreuses échéances sociales et fiscales, activité partielle etc.). A l'évidence, ces mécanismes de stabilisation ont permis de geler un certain nombre de situations pouvant conduire à des dépôts de bilan.

Cela ne doit pas nous faire occulter que cette analyse macro n'a pas empêché un certain nombre de dépôts de bilan retentissants d'entreprises dont l'effectif dépasse le seuil de 1.000 salariés. Il s'agit d'entreprises issues

de secteurs particulièrement exposés, comme le prêt-à-porter, la distribution, la restauration (ex : La Halle, Serare (Courteville), Groupe Kidiliz ou la chaîne Bio C Bon).

Les interventions importantes du régime AGS dans ces dossiers, sont ainsi venues partiellement atténuer la baisse des avances liée à la diminution du nombre global des dossiers ouverts.

Le nouveau confinement, annoncé par le Président de la République mercredi 28 octobre, risque de fragiliser encore l'économie française, déjà rudement éprouvée et dont la capacité de résilience subit un nouveau test majeur.

Dans ce contexte exceptionnel, le régime AGS reste mobilisé afin de remplir, dans les meilleures conditions, son irremplaçable mission sociale, si la situation venait à se tendre brutalement.

Houria AOUMEUR-MILANO

Directrice nationale de la Délégation Unédic AGS

La Délégation Unédic AGS a l'objectif permanent de partager avec un public élargi les statistiques exclusives qu'elle détient dans les procédures collectives.

Retrouvez les **Chiffres clés** page 11



DÉLÉGATION
UNÉDIC AGS

Les avances

Un recul qui ne doit pas masquer des dépôts de bilan retentissants

Le repli considérable du nombre de nouvelles procédures collectives, au bénéfice desquelles le régime AGS est intervenu, a débuté au mois d'avril (-45%), Il s'est maintenu tout au long des mois de juillet, août et septembre qui ont affiché des baisses de -40% à -36%. Ces résultats demeurent donc en trompe-l'oeil et la situation reste paradoxale au regard des effets dévastateurs attendus d'une récession économique sans précédent quant à son ampleur (contraction de l'activité de -14% au 2^{ème} trimestre 2020).

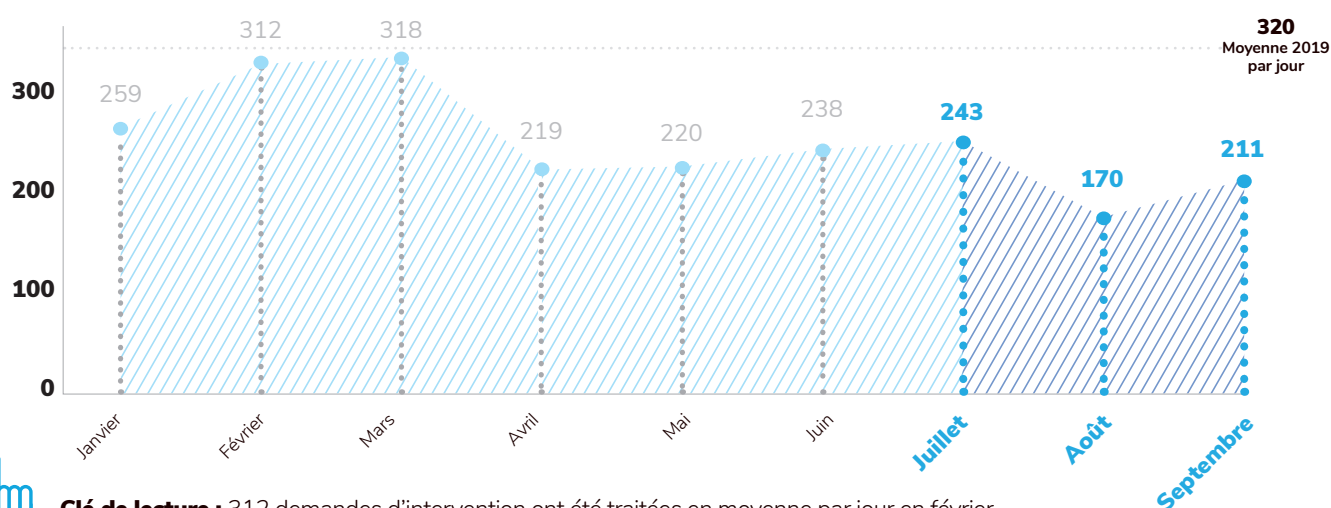
La traduction en défaillances d'entreprises des difficultés croissantes des sociétés reste donc pour l'instant relative tant que perdurent les effets du plan de soutien aux entreprises mis en oeuvre par le gouvernement français et de l'ordonnance 2020-341 du 27 mars 2020 portant adaptation des règles du traitement judiciaire des entreprises.

Toutefois, ces mesures ne sauraient s'inscrire indéfiniment dans le paysage économique et nombre d'entreprises les plus en difficulté risquent, en conséquence, de ne pas survivre à l'arrêt de ces soutiens.

L'activité économique de notre pays dépendant fortement du tourisme et des activités de services qui sont particulièrement exposés aux conséquences de la pandémie du Covid-19, ces deux secteurs devraient être davantage touchés dans les prochains mois.

Demands d'intervention du régime AGS (par jour)

A l'image des fortes baisses enregistrées dans les nouvelles interventions du régime AGS, le recul des demandes d'intervention au 3^{ème} trimestre s'est fait plus marqué (-36% en juillet, -30% en août, -29% en septembre comparés aux mêmes périodes de 2019) qu'en juin (-19% / juin 2019).

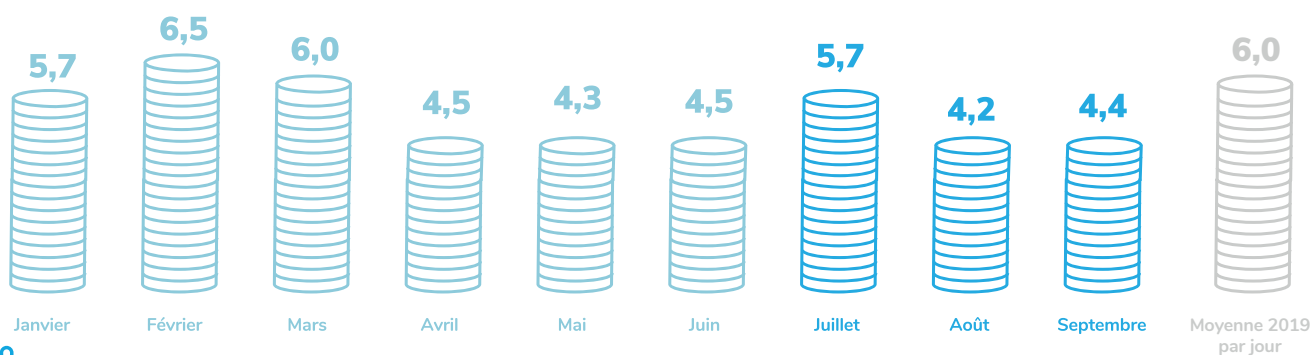


Clé de lecture : 312 demandes d'intervention ont été traitées en moyenne par jour en février. En septembre, cette moyenne mensuelle s'est établie à 211.

Montants avancés (en millions d'euros par jour)

Les montants avancés après un léger pic en juillet ont retrouvé en août et septembre leur niveau de la période de confinement.

La première quinzaine d'octobre laisse apparaître, en revanche, une augmentation brutale des montants avancés avec plusieurs interventions à fort impact pour le Régime, le 9 octobre au bénéfice de 1 676 salariés dans le dossier La Halle pour 15,5 millions d'euros et le 1^{er} octobre au profit de 211 salariés dans le dossier Frank & Pignard Technology pour un montant de 5,3 millions d'euros.



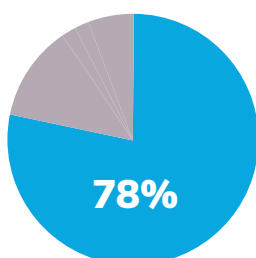
Clé de lecture : 5,7 millions d'euros ont été avancés en moyenne par jour au cours du mois de juillet pour redescendre, en septembre, à une moyenne mensuelle de 4,4 millions d'euros.

Une mise à disposition des fonds immédiate

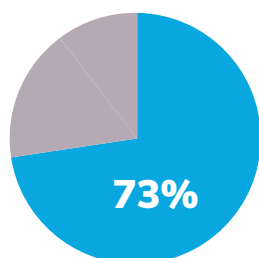
La mobilisation des équipes de la Délégation Unédic AGS, depuis le début de la crise Covid-19, s'est également traduite dans les délais de traitement des demandes, immédiats dans 74% des cas.

Au cours de la période observée, près de 94% des demandes ont pu être traitées au plus tard dans les 3 jours de leur réception.

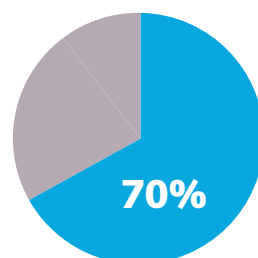
Demandes traitées à J+1



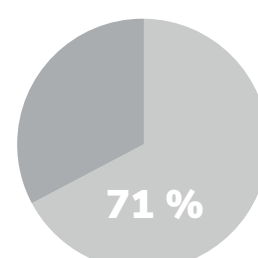
Juillet



Août

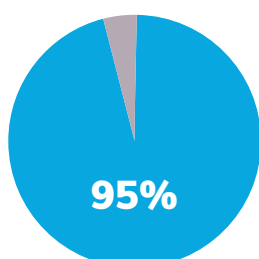


Septembre

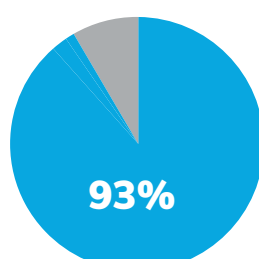


Moyenne
2019

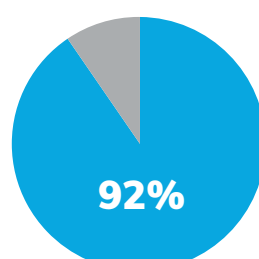
Demandes traitées à J+3



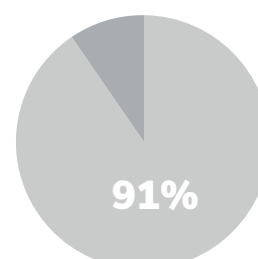
Juillet



Août



Septembre



Moyenne
2019



Clé de lecture : En juillet, 78% des demandes d'intervention ont été traitées au plus tard le lendemain de leur réception et 95% d'entre elles ont été traitées dans les 3 jours de leur réception.

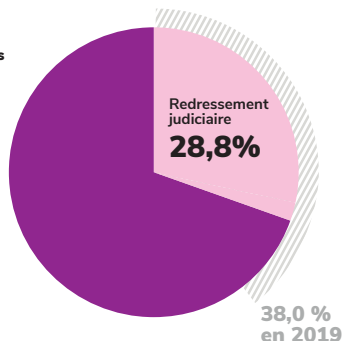
Les affaires ouvertes*

Les liquidations judiciaires d'office en tête

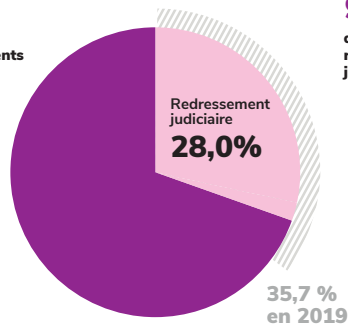
*avec intervention du régime AGS

Sur le 3^{ème} trimestre, et à l'image des résultats observés au cours du 2^{ème} trimestre, la part des redressements judiciaires dans les affaires ouvertes est très en-deçà de celle enregistrée un an plus tôt : 28,6% versus 36,7%.

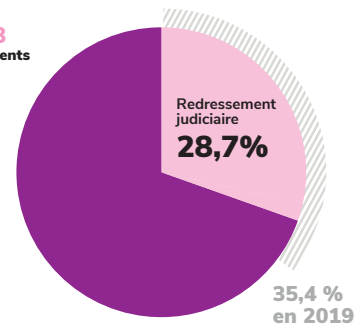
Juillet
Dossiers créés
1 245
dont **358**
redressements
judiciaires



Août
Dossiers créés
615
dont **172**
redressements
judiciaires



Septembre
Dossiers créés
967
dont **278**
redressements
judiciaires



Clé de lecture : en août, 28,0% seulement des nouvelles interventions du régime AGS ont été réalisées au bénéfice de procédures de redressement judiciaire.

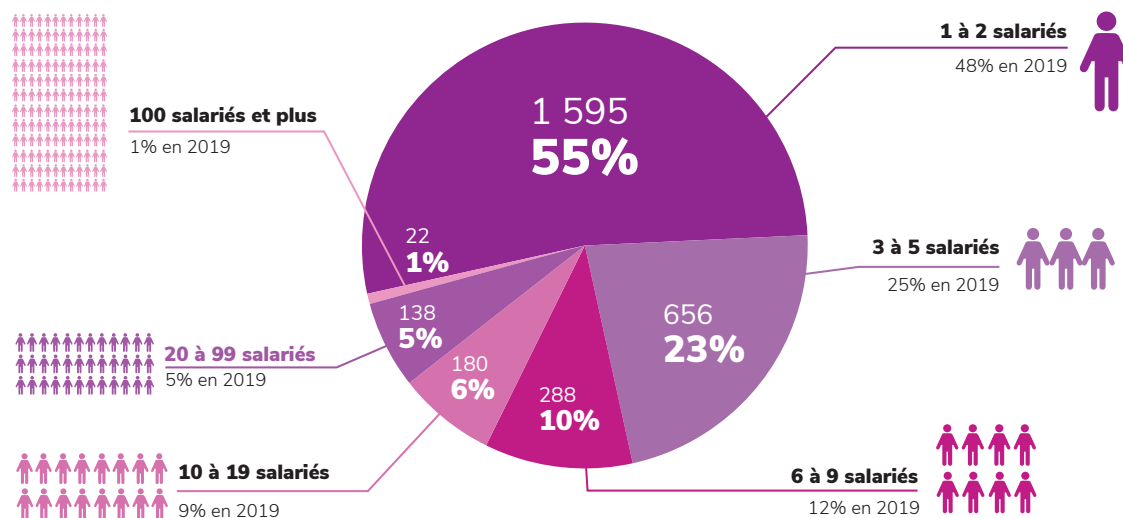
Les très petites entreprises surreprésentées

Au cours du 3^{ème} trimestre, les très petites entreprises (1 à 2 salariés) ont représenté 55% des nouvelles interventions du régime de garantie de l'AGS, soit 7 points de plus qu'en 2019 sur la même période (48%) et bien davantage qu'au cours du confinement (34% en avril dernier).

Les entreprises de très petite taille sont davantage livrées au risque de faillite dans le contexte particulier et inédit auquel nous sommes confrontés.

Les entreprises de 1 à 5 salariés ont représenté 78% des nouvelles interventions du régime AGS et rassemblé 16% des emplois menacés. En revanche, et à l'opposé, les entreprises de 100 salariés, qui représentent moins d'1% des nouveaux dossiers, ont concentré 50% des emplois menacés (contre 22% en 2019), avec 19 601 salariés bénéficiaires sur les 3 derniers mois.

Nombre d'affaires ouvertes de juillet à septembre 2020

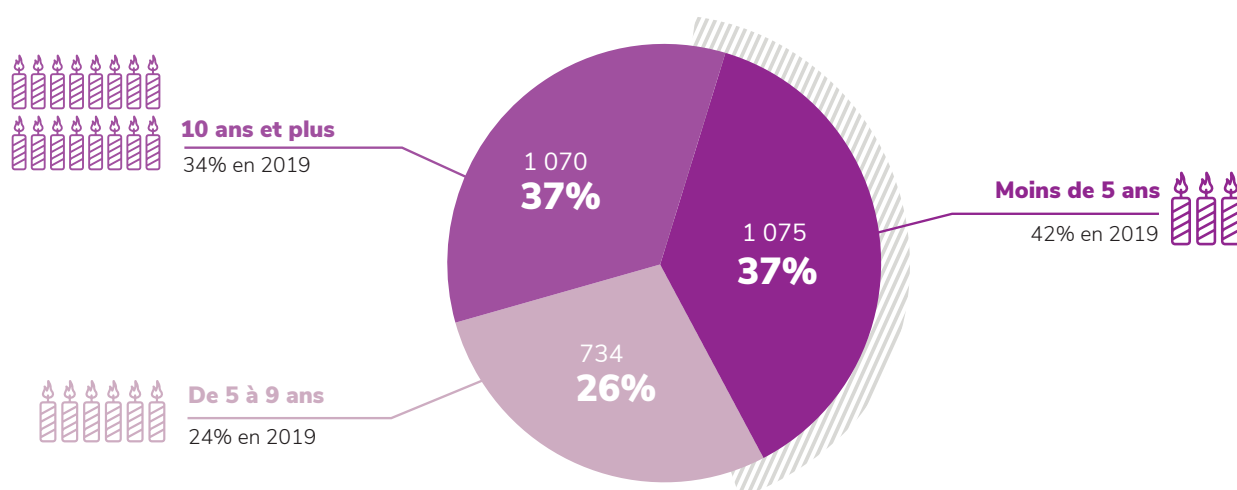


Clé de lecture : Au cours du 3^{ème} trimestre, les entreprises de 6 à 9 salariés ont représenté 10% des nouvelles interventions du régime de garantie de l'AGS, soit 2 points de moins qu'en 2019 sur la même période (12%).

Les 10 plus grandes entreprises dans lesquelles l'AGS est intervenue pour la première fois au cours du 3^{ème} trimestre 2020

- **LA HALLE**, commerce de détail lié à l'habillement (avec 1 305 établissements sous 4 enseignes), qui emploie **4 731 salariés**. Redressement judiciaire ouvert le 2 juin par le Tribunal de Commerce de Paris puis jugement de cession prononcé le 8 juillet.
- **SERARE**, restauration traditionnelle (enseigne COURTEPAILLE avec 300 restaurants), qui emploie **2 980 salariés**. Redressement judiciaire ouvert le 29 juillet par le Tribunal de Commerce d'Evry.
- **ORCHESTRA PREMAMAN**, commerce de détail lié à l'habillement (304 points de vente), qui emploie **1 655 salariés**. Redressement judiciaire d'avril par le Tribunal de Commerce de Montpellier avec jugement de cession prononcé depuis.
- **Groupe KIDILIZ, dont Z RETAIL** (130 magasins), commerce de détail lié à l'habillement, qui emploie **1 617 salariés**. Redressement judiciaire ouvert le 10 septembre par le Tribunal de Commerce de Paris.
- **BIO C'BON**, enseigne de distribution spécialisée dans l'alimentaire, qui emploie **1 122 salariés** (avec 158 magasins au total). Redressement judiciaire ouvert le 3 septembre par le Tribunal de Commerce de Paris.
- **ARCADIE SUD OUEST**, transformation et conservation de la viande, qui emploie **650 salariés** (et 996 pour le groupe). Redressement judiciaire ouvert le 1^{er} juillet par le Tribunal de Commerce de Montpellier.
- **PRESSTALIS (siège)**, activités de messagerie pour la presse, qui emploie **433 salariés** (sur les 1 000 pour le groupe). Redressement judiciaire ouvert en mai et converti en liquidation le 1^{er} juillet par le Tribunal de Commerce de Paris.
- **GROUPEMENT D'EMPLOYEURS PROFESSION SPORT LOISIRS**, mise à disposition de personnel, qui emploie **295 salariés**. Redressement judiciaire ouvert le 7 juillet par le Tribunal Judiciaire de Belfort.
- **PEUGEOT JAPY TECHNOLOGIES**, fabricant d'équipements automobiles, qui emploie **272 salariés**. Redressement judiciaire ouvert le 30 juin par le Tribunal de Commerce de Paris.
- **PHILDAR**, commerce de gros de textiles (tricot, prêt-à-porter), qui emploie **256 salariés** répartis dans 115 magasins. Sauvegarde ouverte le 1^{er} juillet et convertie le 21 juillet en redressement judiciaire par le Tribunal de Commerce de Lille.

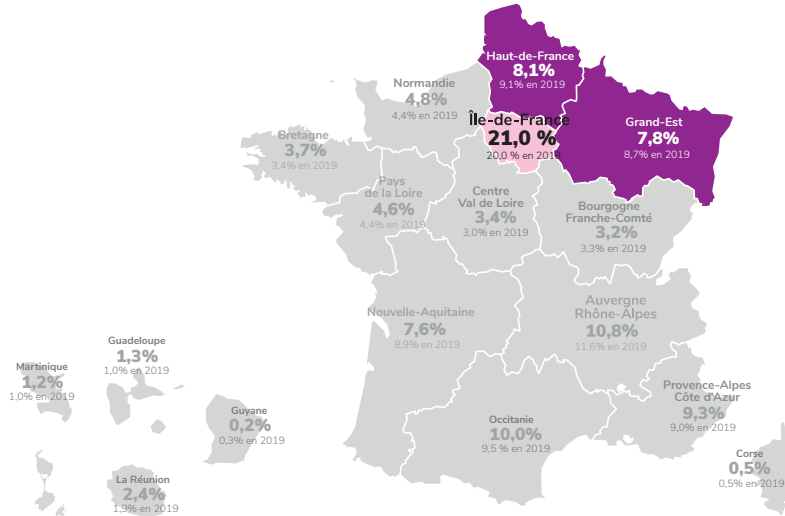
Les jeunes entreprises moins touchées



Clé de lecture : De juillet à septembre, et comme lors du trimestre précédent, le poids des entreprises de moins de 5 ans est en retrait de 5 points à celui enregistré sur la même période en 2019 (37% contre 42% un an plus tôt). Il est pour autant difficile d'en conclure à une meilleure résistance des jeunes entreprises au contexte économique lié à la Covid-19, compte tenu de l'ampleur des incertitudes sur les difficultés économiques à venir.

Une répartition régionale stable

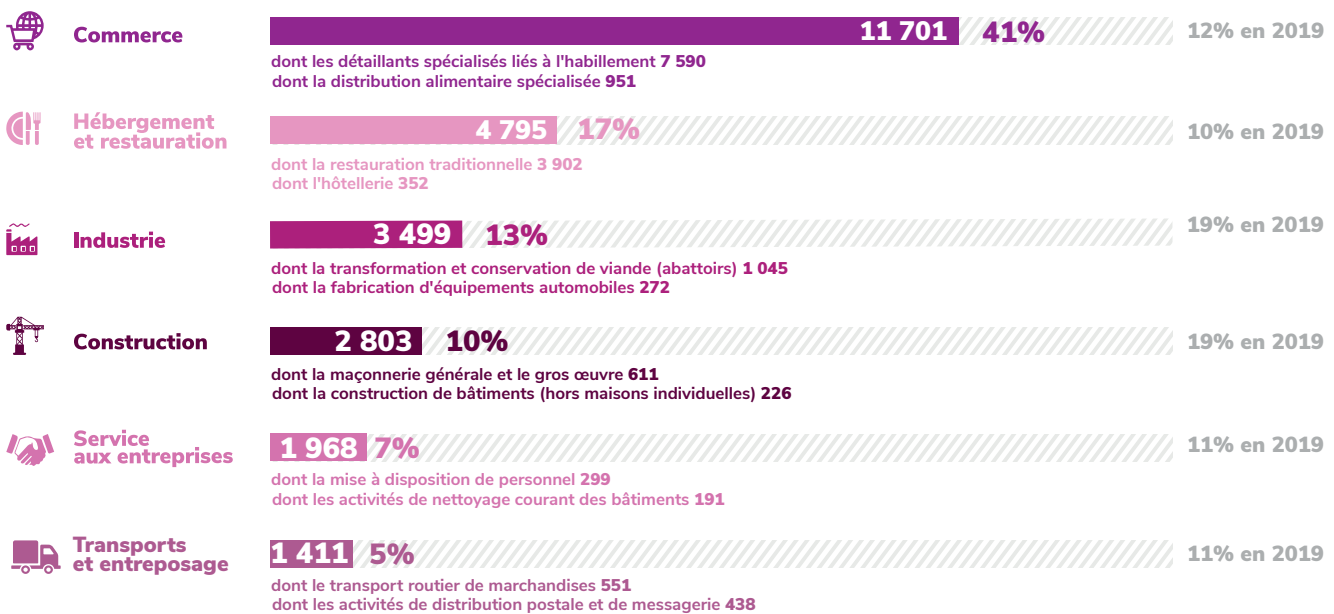
La répartition par région ne présente pas d'évolution majeure depuis le 2^{ème} trimestre 2020, dans un contexte de fort repli généralisé. La région francilienne est proche de son niveau de 2019 (21,0% contre 20,0%) et concentre un dossier ouvert sur cinq. Le Nord-Est de la France (Hauts-de-France et Grand-Est) rencontre une baisse plus prononcée des dossiers ouverts (son poids reculant de 17,8% au 3^{ème} trimestre 2019 à 15,9% en 2020).



L'habillement et la restauration en grande difficulté

Au cours du 3^{ème} trimestre, les 6 plus grands secteurs économiques ont rassemblé 93% des emplois menacés (82% en 2019). A l'instar des mois de mai et juin, l'emploi dans le commerce de détail spécialisé, l'hôtellerie et la restauration demeurent particulièrement exposés. En effet, ces secteurs réunissent 58% des nouveaux bénéficiaires du régime AGS, contre 22% sur la même période de 2019.

Notons que si certaines grandes enseignes (du monde de l'habillement, de la distribution alimentaire spécialisée ou bien encore de la restauration traditionnelle notamment) étaient en difficulté ou en cours de restructuration avant fin mars, la fermeture de leurs points de vente ou de leurs restaurants pendant le confinement semble avoir précipité leur dépôt de bilan et les réductions importantes d'effectifs qui en découlent.



Clé de lecture : le secteur de l'hébergement et restauration a, au cours du 3^{ème} trimestre, rassemblé 17% des nouveaux bénéficiaires du régime AGS. Cette part n'était que de 10% au 3^{ème} trimestre 2019. 81% des 4 795 nouveaux bénéficiaires étaient concentrés sur le secteur de la restauration traditionnelle.

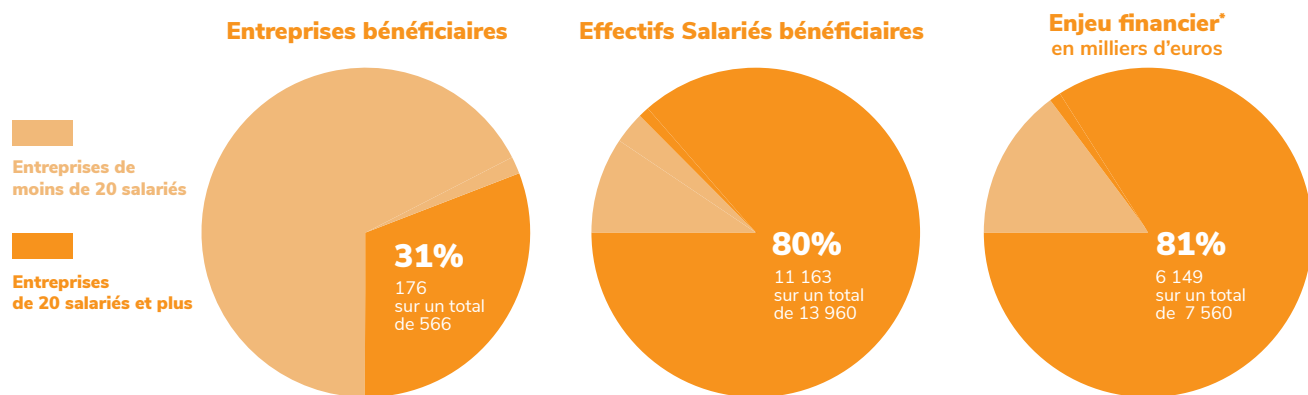
Mesures en soutien des entreprises

Depuis le 17 mars 2020, 566 entreprises ont sollicité des délais de paiement, ou des aménagements de leurs délais de paiement en cours d'exécution, pour le remboursement de la créance superprivilégiée du régime AGS dans le cadre de plans de redressement. Les reports d'échéances accordés à ces entreprises, qui couvrent 13 960 salariés, portent sur plus de 7,5 millions d'euros.

Report du remboursement des créances superprivilégiées dues à l'AGS

Après la prorogation des mesures de soutien au 30 septembre 2020, ce sont plus de 2,3 millions d'euros de reports d'échéances qui ont été accordés aux entreprises au cours du 3^{ème} trimestre..

Depuis le 17 mars 2020

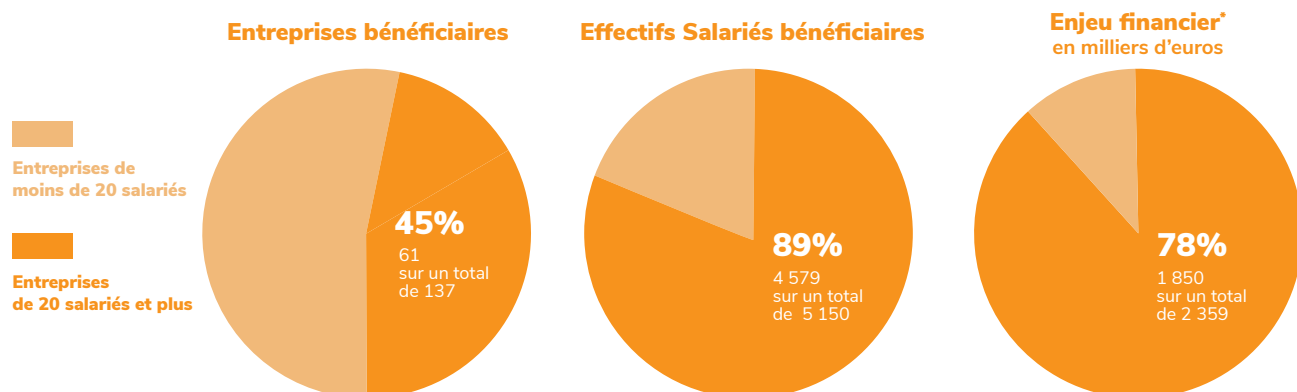


*montants des échéances exigibles avant le 30 septembre reportées (échéanciers décalés).



Clé de lecture : 176 des 566 entreprises (31% du total) qui ont sollicité des délais de paiement ou des délais de paiement supplémentaires pour procéder au remboursement des créances superprivilégiées emploient au moins 20 salariés. Les reports d'échéances accordés à ces entreprises, qui emploient 11 163 salariés (80% du total), portent sur plus de 6,1 millions d'euros (81% du total).

Sur les 3 derniers mois (juillet, août et septembre)

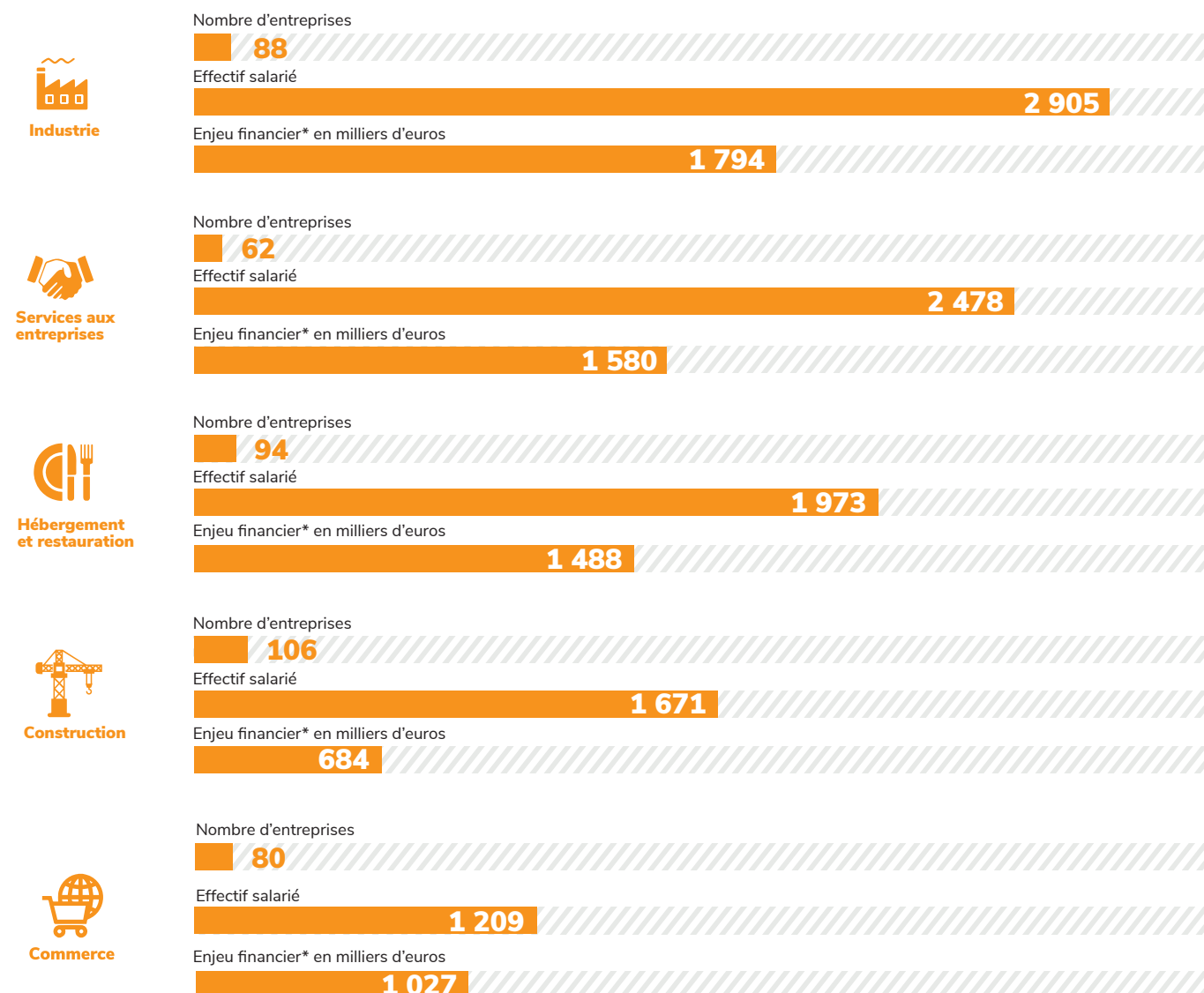


*montants des échéances exigibles avant le 30 septembre reportées (échéanciers décalés).

2 demandes sur 5, effectuées lors du 3^{ème} trimestre, portent sur une deuxième prorogation de délai des échéances superprivilégiées jusqu'au 30 septembre 2020. Cette prorogation de délais supplémentaires accordés à 58 entreprises, qui emploient 3 426 salariés, représente 1,2 M€.

L'industrie, premier secteur bénéficiaire

Durement touchés depuis le début de la crise sanitaire, les secteurs de l'industrie et de l'hébergement et restauration (plus spécifiquement les hôtels et hébergements similaires) sont encore au coeur des demandes de délais de paiement sollicités au cours du 3^{ème} trimestre 2020, des demandes provenant majoritairement des entreprises de la région PACA et de la Martinique.



* montants des échéances exigibles avant le 30 septembre reportées (échéances décalées).



Clé de lecture: 88 entreprises (16% du total), qui ont sollicité des délais de paiement ou des délais de paiement supplémentaires pour procéder au remboursement des créances superprivilégiées, relèvent du secteur de l'industrie et emploient 2 905 salariés (21% du total). Les reports d'échéances accordés à ces entreprises portent sur près d'1,8 million d'euros (24% du total).

Le regard de Rexecode

Par Denis Ferrand, Directeur Général de Rexecode

Les risques sur la situation des entreprises sont devant nous

A l'heure où ces lignes sont écrites, la croissance de l'économie française intervenue durant l'été n'est pas encore connue. Elle s'inscrira probablement entre +15 et +17 % par rapport au deuxième trimestre ce qui en fera la plus forte croissance trimestrielle jamais enregistrée. Mais ce chiffre exceptionnel reflètera surtout une histoire déjà révolue : celle du rebond d'activité post-confinement. Une histoire qui s'efface derrière le nouveau durcissement des restrictions à la mobilité pour motif sanitaire.

Un rebond d'activité en forme de feu de paille

Le rebond intervenu à l'été a en fait procédé d'un effet de rattrapage partiel de la dépense qui n'avait pu être réalisée pendant le confinement. Il n'a pas tenu à un « dégel » des comportements de dépenses qui serait le véritable signe d'un mouvement de reprise. Le stock d'épargne « forcée » que les ménages ont accumulé pendant le confinement et placé sur des supports très liquides (dépôts à vue et livrets) n'a pas été écorné pendant l'été, ce qui atteste de la persistance d'une forte épargne de précaution. Celle-ci se nourrit des craintes quant à l'évolution du marché du travail. Rexecode retient à ce stade que l'emploi marchand se contracterait de 4 %, soit 800 000 emplois en moins, en 2021 par rapport à 2019. Mais ces pertes d'emploi mutent. Au premier semestre 2020, elles ont majoritairement concerné les intérimaires et les personnes en CDD dont le contrat est venu à expiration ou n'a pas été renouvelé. Ces postes sont repartis à la hausse avec le rebond d'activité mais sans effacer l'intégralité du recul initial. Alors que les entreprises ont vu leur situation de bilan se dégrader avec un endettement accru et leurs résultats fondre, la baisse attendue de l'emploi concernerait désormais plus les titulaires d'un CDI et en particulier ceux pour qui, pendant le choc économique, les entreprises ont eu recours au dispositif d'activité partielle.

Au-delà de la remontée de la crise sanitaire, trois relais au rebond de l'été font défaut. Tout d'abord, le retour rapide de la consommation de biens à hauteur de son niveau pré-confinement n'a pas occasionné de rebond à due proportion de la production. L'explication tient à un probable prélèvement sur des stocks préalables pour répondre à la demande. Elle tient aussi à une accentuation de la fuite à l'importation. Ensuite, la structure de spécialisation des exportations françaises

de marchandises dans lesquelles les produits de l'industrie aéronautique entrent pour environ 10 % se révèle handicapante.

La crise de la Covid-19 est une crise de la mobilité et c'est la production des secteurs qui lui sont liés qui en paient le prix le plus fort.

Enfin, si la consommation de biens a retrouvé son niveau pré-confinement, celle de nombreux services lié à une interaction sociale (restauration, activités culturelles...) en est encore très éloignée. Elle risque de l'être encore un peu plus avec l'impact direct des mesures du couvre-feu étendues à 54 départements à la date du 24 octobre. Cet impact serait de 0,7 à 0,8 point de croissance en moins au quatrième trimestre, soit un coût de 3,8 à 4,4 milliards d'euros. Les impacts indirects, sous forme de regel des comportements de dépenses pourraient aller bien au-delà toutefois. D'autant qu'ils seront encore plus limités par le nouveau confinement dont l'impact économique direct sera probablement moindre que celui du confinement intervenu au printemps mais qui se produit sur un corps économique déjà rudement éprouvé et dont la capacité de résilience subit un nouveau test majeur.

La préservation de la liquidité et de la solvabilité est l'horizon du pilotage des entreprises

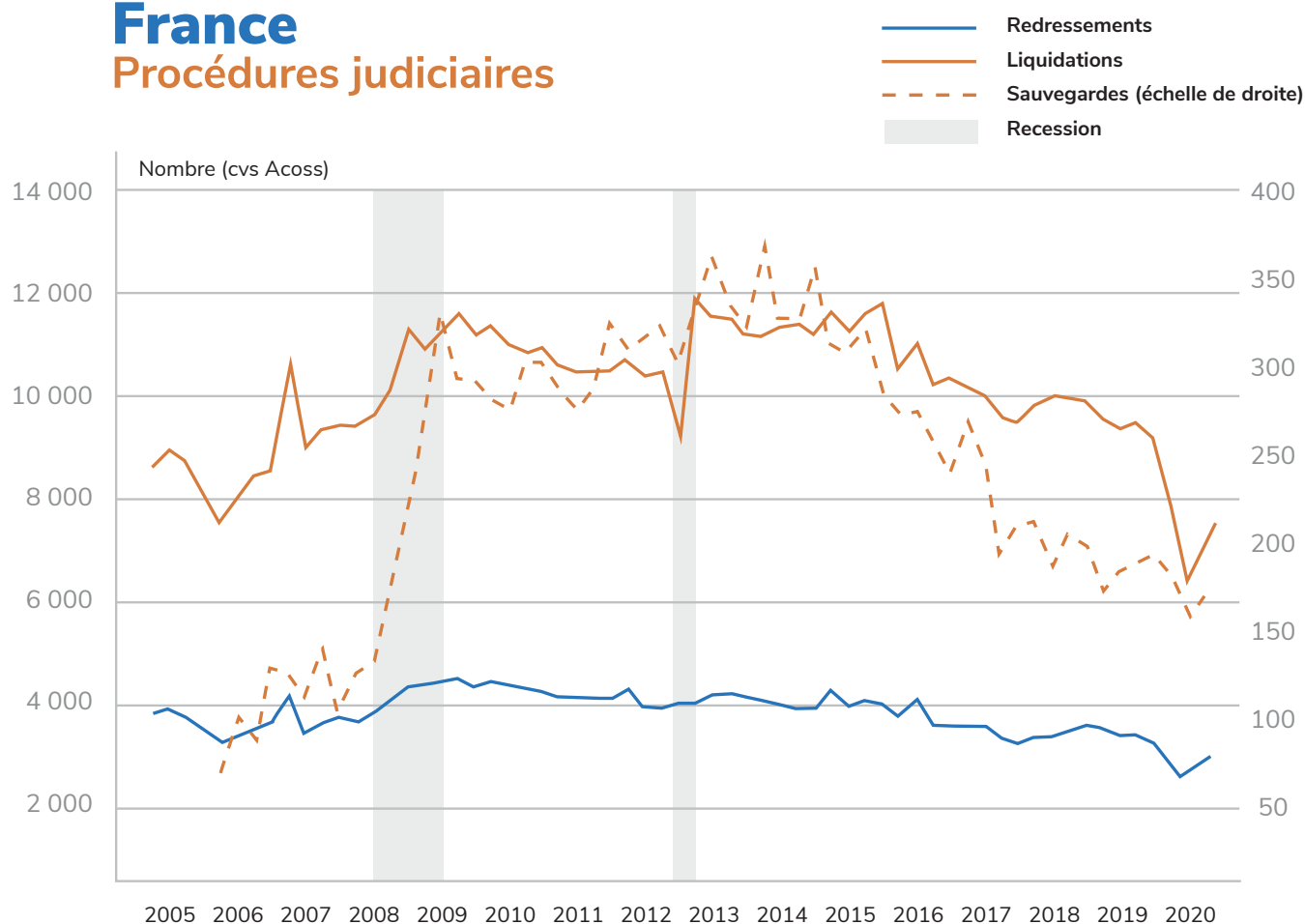
Si les entreprises se montrent, pour leur part, moins pessimistes quant à leurs projets d'investissement et d'embauches qu'en avril-mai, elles sont cependant nombreuses à avoir remis à des jours meilleurs ces projets. C'est ce que montre l'enquête conduite par Rexecode avec BPIFrance auprès de 650 dirigeants de PME/TPE dans laquelle il ressort que parmi les 74 % de dirigeants qui avaient des projets d'embauche avant la crise de la Covid-19, 58 % envisagent de les maintenir, mais 29 % les ont reportés et 13 % les ont annulés. L'orientation est claire : l'urgence pour les entreprises reste celle d'assurer la préservation de leur liquidité et de leur solvabilité. Une maîtrise stricte de leur niveau de dépenses, et en particulier d'investissement et de masse salariale, sera incontournable durant les prochains semestres, hors tout dispositif de politique publique.

Dans ce contexte si particulier, la constatation des difficultés des entreprises reste dans une forme d'apesanteur. Le nombre d'entreprises entrant dans des procédures judiciaires a plongé en même temps que l'activité alors qu'en règle générale leurs évolutions sont de sens contraire. L'explication est connue : elle tient à la suspension jusque fin août des règles de constatation de défauts de paiement de la part

des entreprises. Cette apesanteur a concerné également, et toutes proportions gardées, les avances consenties par l'AGS jusqu'à présent. Nous anticipions dans ce même bulletin en juillet que celles-ci pourraient repartir à la hausse d'ici la fin de l'année jusqu'à dépasser les plus hauts niveaux d'engagement consentis par l'AGS par le passé. Cela n'a pas encore été le cas. Mais nous conservons cette anticipation avec toujours la même difficulté à dater le moment auquel culminera ce choc d'avances auquel l'AGS se prépare. Cette impossible datation tient à la nature a-économique de la crise actuelle.

C'est une crise administrée à la fois quant à son phénomène déclencheur (le choix du confinement) et quant à l'étendue des dispositifs publics qui ont été déployés pour en limiter les irréversibilités que sont les disparitions d'entreprises et les pertes de capital. C'est une forme de crise totalement inédite mais qui comme toute crise vient mettre en tension les entreprises et les organisations qui, comme l'AGS, contribuent à la préservation du système productif.

France Procédures judiciaires



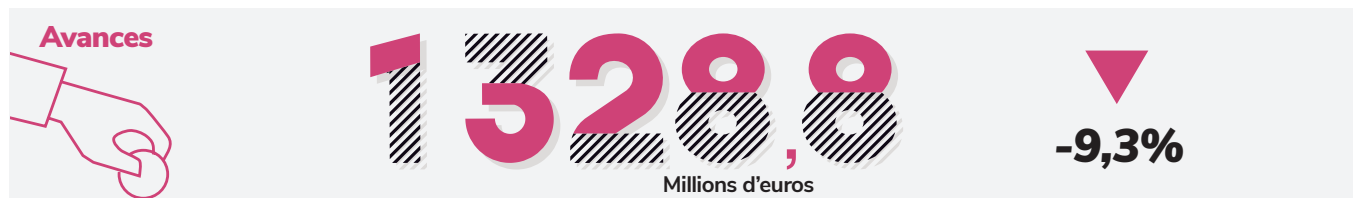
Source : Acoff-Urssaf

©Rexecode

Chiffres clés

Dépenses & encaissements de l'AGS

Sur 12 mois glissants du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020



Primo-bénéficiaires

Sur 12 mois glissants du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020



Affaires ouvertes au titre de la garantie AGS

Sur 12 mois glissants du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020



Procédures de sauvegarde

Sur 12 mois glissants du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020

